Décision n° 2015-0285
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 3 mars 2015
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses sociétés
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-05 à R. 20-44-26 et D. 406-05 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2015 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 3 mars 2015 ;

Décide :

Article 1 – Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses sociétés pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 2 - Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 3 mars 2015 Le Président

Sébastien SORIANO

Annexe à la décision n° 2015-0285
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 3 mars 2015

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198801644	INSTITUT PASTEUR	75 PARIS	1 UHF
199008995	CLEMESSY SA	67 SCHILTIGHEIM	2 UHF
199100049	DIR INTERREG SCES PENITENTIAIRES	70 LURE	3 VHF
199106187	FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS	31 ST GAUDENS	1 VHF
199107881	SCP MORNAND-JANIN-SCHENIRER	21 DIJON	1 VHF
199205021	ASS DEPARTEMENTALE PROTECTION	68 HELFRANTZKIRCH	1 VHF
199208196	LECLERCQ BERNARD	59 TOURCOING	2 VHF
199801592	ADPC 15	15 AURILLAC	1 VHF
199901926	CENTRE HOSPITALIER UNIVERS	35 RENNES	1 UHF
200100706	CARRIERES BALLASTIERES NORMANDIE	76 TOURVILLE LA RIVIERE	1 UHF
200102182	NTN TRANSMISSIONS EUROPE	72 ALLONNES	2 UHF
200201390	GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE	13 PORT DE BOUC	1 UHF
200300328	COMMUNE DE L'UNION	31 L'UNION	3 UHF
200400017	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	57 METZ	1 UHF
200401200	EXPLOITATION DES ETS BARRE	64 BIDART	1 UHF
200500664	SERIS SECURITY	33 BORDEAUX	2 UHF
200600320	INSPECTAS	76 LE TRAIT	1 UHF
200600706	MAEVA	83 LA CROIX VALMER	1 UHF
200600711	HOTEL CHATEAU VALMER	83 LA CROIX VALMER	1 UHF
200700938	SO LO TEC	83 ST ZACHARIE	3 VHF
200701607	PROTECTAS	76 NOTRE DAME DE GRAVENCHON	2 UHF
200901596	SIBELCO FRANCE	33 BELIN BELIET	1 UHF
201000474	LANCRY PROTECTION SECURITE	76 ROUEN	2 UHF
201001089	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	95 ROISSY EN FRANCE	1 UHF
201200038	GTM BATIMENT	92 COURBEVOIE	9 UHF
201302381	EIFFAGE CONSTRUCTION	78 VELIZY VILLACOUBLAY	7 UHF
201302414	LANCRY PROTECTION SECURITE	14 MONDEVILLE	2 UHF
201400575	SPIE BATIGNOLLES SCGPM	93 NEUILLY PLAISANCE	1 UHF
201400602	FREYSSINET FRANCE	33 ST ROMAIN LA VIRVEE	1 UHF
201400655	HAMON RESEARCH COTTRELL SARL	76 LE HAVRE	1 UHF
201400933	MONSIEUR MOHAMED BRAHIMI	69 BRON	1 UHF